



ARRÊTE N° 57

PORTANT SUR LA TARIFICATION *Un piano sous les arbres* - Édition 2024

Le Maire de la Commune de LUNEL-VIEL,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de LUNEL-VIEL en date du 3 juillet 2020 des pouvoirs délégués au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

- Vu l'acte constitutif en date du 23 avril 2012 créant la régie **Festivités - Billetterie** pour tous les spectacles culturels organisés par la Commune de LUNEL-VIEL,

- Vu les arrêtés PC 170/2023 et 171/2023 en date du 17 juillet 2023 nommant un régisseur titulaire, un mandataire suppléant, et un mandataire,

- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des services liés au fonctionnement de la régie billetterie pour permettre l'encaissement des recettes relatives aux ventes de droits d'entrée pour les concerts payants du festival **Un piano sous les arbres**, édition 2024

ARRÊTE

Article 1 : > le tarif des concerts du festival **Un piano sous les arbres** pour l'édition 2024 est fixé comme suit :

CONCERT	CATEGORIE	TARIF
CONCERTS CLASSIQUE Jeudi 22 août 2024 à 19h00 Vendredi 23 août 2024 à 18h30 Samedi 24 août 2024 à 18h30	Plein tarif	13 €
	Tarif réduit	10 €
Roberto Fonseca Vendredi 23 août 2024 à 21h30	Plein tarif	30 €
	Tarif réduit	26 €
Tribute à Aretha Franklin – Lisa Spada Samedi 24 août 2024 à 21h30	Plein tarif	30 €
	Tarif réduit	26 €
Pass 2 concerts soirée (vendredi et samedi soir)	Tarif unique	50 €
Pass 5 concerts	Tarif unique	70 €

Tarif réduit : résidents de la CCPL, familles nombreuses, chômeurs et minima sociaux, jeunes de moins de 25 ans.

Article 2 : Le régisseur titulaire, le mandataire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions du présent arrêté.

Fait à LUNEL-VIEL, le 3/05/2024

Le Maire

Fabrice PENOY